

AVANTAGES DU CLASSEMENT MINISTÉRIEL

D'UN MEUBLÉ DE TOURISME



AVANTAGE FISCAL

Si votre meublé est classé vous bénéficiez d'un abattement d'impôts de 50% en Micro-bic et de plafond préférentiel pour rester au régime Micro.



GAGE DE QUALITÉ

Classement basé sur un référentiel national attestant la qualité de l'hébergement.



TAXE DE SÉJOUR SIMPLIFIÉE

Le taux de la taxe de séjour est fixe par nuitée et par personne pour un meublé classé.



COMMERCIALISATION

Par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme, après adhésion.



© Crédit photos : Sandrine CHARPIN

PLUS DE RENSEIGNEMENTS ?

Contactez le SIVAV -

Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards

04 79 64 09 38 - 06 46 70 56 36

hebergement@sivav.fr - www.sivav.fr



Ne pas jeter sur la voie publique